

Compte-rendu visio Reprise d'activité

Filière Nettoyage/Propreté

Avec la participation de :

- *Josiane Boda* – CIEL
- *Guillaume Destruel* – Grand Châtellerault
- *Axelle Castelbaj* – Mission Populaire
- *Vincent Domergue* – Le Relais
- *Corrine Mulquin* – AST
- *Benjamin Boisseau* – SATE 86
- *Karine Staub* – Inersud
- *Maryline Bigot* – Erequasol
- *Gaëlle Giammattei* – Insert'R
- *Guillaume Geguen* – INAÉ
- *Lucie Bonnanfant* – INAÉ
- *Maël Doublet* – INAÉ

• **Comment organiser sa reprise d'activité ?**

Le Relais a essayé de garder un lien constant avec ses salariés durant le confinement, en échangeant notamment sur les difficultés et problématiques rencontrées. La structure collabore également avec ces clients sur la construction et l'adaptation des protocoles d'interventions. Cela résulte notamment sur un changement des horaires d'intervention, plus matinales aujourd'hui. Grâce à sa communication et au travail de ses salariés, l'association connaît une forte hausse activité en ce moment.

Concernant le respect des règles sanitaires dans le cadre de ses activités, l'association demande à ce qu'un protocole d'intervention soit établi par le commanditaire lorsqu'il accueille le salarié en insertion. L'objectif premier est d'assurer la sécurité du salarié, quitte à refuser l'intervention si les conditions appropriées ne sont pas respectées (ex : pas de présence de point d'eau).

Inersud a maintenu le contact avec les salariés en insertion via ses accompagnateurs sociaux-professionnels, avec des échanges réguliers sur les modalités de reprise d'activité.

Les interventions en nettoyage sont aménagées, en lien avec les commanditaires, pour faire face à la conjoncture actuelle et à la restriction de personnel que connaît l'association. Afin d'adapter son activité, il a notamment été décidé de réduire la fréquence des interventions.

Les protocoles d'interventions sont co-construits avec les commanditaires, qui sont pour la majorité compréhensifs des nécessités d'adaptation. L'association contacte les commanditaires sans protocole d'accueil ou de plan de reprise d'activité écrit, afin de les informer des nouvelles modalités d'interventions. La diffusion de son protocole d'intervention permet d'avertir les commanditaires à propos des éventuelles modifications et ainsi de « border » sa responsabilité.

Erequasol a mis en place des entretiens individuels avec l'ASP et l'ETI pour les salariés en insertion afin de leur présenter leur nouveau protocole d'activité, présenté dans une fiche (**disponible en pièce jointe**), et leur livrer les EPI.

• Comment adapter ses interventions de nettoyage dans le contexte actuel ? Quel dispositif de désinfection ?

Le Relais reste sur des dispositifs classiques sauf demande spécifique du commanditaire. La désinfection nécessite des compétences spécifiques et une connaissance de certains produits ménagers que certains salariés ne possèdent pas. Pour les salariés qui interviennent sur ce type d'intervention, des formations internes ont été établies de façon récurrente.

• Quels EPI mobiliser ? Quel financement adosser à ses surcoûts ? Comment protéger ses salariés ?

Les modalités du FDI de crise sont encore indéfinies, et il est aujourd'hui difficile de prévoir s'il prendra en charge les surcoûts induits par la crise sanitaire. INAÉ vous tiendra informé des prochaines actualisations.

Inersud a installé des panneaux de plexiglas au sein de ses locaux et fourni à ses salariés des visières et/ou masques. L'association a centralisé tous ses achats liés au Covid-19 dans un dossier, et prévoyait de faire une demande de FDI de crise.

Il n'est pas prévu de modifier le tarif des prestations et/ou de refacturer les clients pour l'instant. Cela pourrait évoluer selon les spécificités du FDI de crise.

Pour rappel, dans le cadre d'un marché public, s'il y a modification des modalités d'interventions, il y a obligation de produire un avenant au contrat. Cela peut être l'occasion d'échanger sur l'actualisation du coût de la prestation avec le donneur d'ordre.

De son côté, Erequisol a fait une demande de soutien auprès de sa Communauté d'Agglomération suite à son investissement dans du matériel individualisé. Il peut être utile de contacter sa collectivité locale afin d'évaluer la possibilité d'un financement.

Concernant l'entretien des masques, ils sont déposés le soir par les salariés en insertion, lavés, puis remis aux salariés le lendemain. Afin de les individualiser, les initiales de chaque salarié sont inscrites au feutre.

Sur l'entretien des masques, Insert'R a confié la tâche du lavage et séchage aux encadrants techniques.

Pour le Grand Châtelleraut, la protection des salariés passe notamment par l'utilisation de savon, gel hydroalcoolique, et la limitation d'intervention sur des lieux avec présence d'un point d'eau.

Inersud adapte l'utilisation des EPI en fonction des activités. Pour exemple, le nettoyage des communs d'immeuble nécessite le port de masques ET de visières. Sur la blanchisserie et le travail avec du linge propre, port du masque OU de la visière, sachant que le linge a été auparavant nettoyé à haute température. Dans les locaux de la régie, la distanciation sociale est respectée et renforcée par le port d'un masque ou d'une visière.

Le Relais a distribué des masques à l'ensemble de ses salariés. La direction a également construit un outil permettant de vérifier la durabilité des masques. Les gants sont fournis pour certaines prestations et accompagnés de conseil d'utilisation (ne pas les porter toute la journée). Les salariés

sont également fournis de sac-poubelle afin de jeter leurs équipements et d'éviter ainsi une éventuelle pollution.

L'association a pris le parti de garder un stock constant d'équipement sanitaire (gants, masques, savon, gels hydroalcooliques, produits d'entretien...). Cette stratégie de stockage entraîne des coûts supplémentaires, mais permet d'éviter la pénurie face à d'éventuelles crises sanitaires identiques.

• **Comment adapter le transport des salariés afin de respecter les règles sanitaires ?**

Erequisol a contacté une auto-école pour connaître ses protocoles sanitaires, qui se limitent aujourd'hui au simple port du masque et utilisation du gel hydroalcoolique.

Insert'R indique que deux entreprises françaises (Gruau et Durissoti) produisent des cloisons de séparation souples afin de cloisonner les véhicules. Ce système permet d'éviter l'utilisation de plexiglas (moins souple), planche de bois (beaucoup moins souple) ou de film alimentaire.

Pour rappel, la règle de distanciation sociale dans le cadre d'un véhicule de cinq places est d'avoir une personne devant et une personne derrière. Avec un cloisonnement du véhicule, on peut passer à une capacité de quatre personnes au sein du véhicule.

Pour plus d'informations sur ces cloisons de séparation :

<https://www.transportinfo.fr/vul-gruau-et-durissoti-proposent-des-cloisons-de-separation/>

Attention à l'assurance automobile. La mise en place de cloisonnement correspond à une modification du véhicule. Contactez votre assureur afin de connaître son positionnement sur la question.

Afin de faciliter l'usage des véhicules personnels des salariés, Inersud a demandé à leur assurance de les prendre en charge en tant que collaborateurs, entraînant des frais de déplacement supérieur. Il a été décidé de reporter la reprise d'activité des salariés se déplaçant en transports en commun.

Point juridique

Le DUERP doit obligatoirement être actualisé. Les structures de plus de 50 salariés doivent actualiser le Règlement Intérieur (modification ou ajout d'une note de service en annexe) pour y intégrer les changements induits par le COvid-19. L'écriture d'un protocole de déconfinement, dès qu'il comporte des normes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline, a également la valeur juridique du règlement intérieur.

Afin de respecter l'information individuelle des salarié, il est possible de faire signer ce document par chaque salariés, sans obligation de leur part d'accepter. Le document doit cependant être validé par le CSE, l'inspection du travail et la greffe des prud'hommes.

• **Liens utiles**

Lien de téléchargement Affichage réglementaire

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Sensibilisation/Affiches/Organisation-et-management-de-la-prevention/Organisation-de-la-prevention-dans-l-entreprise/PACK-AFFICHAGE-OBLIGATOIRE>

Actualisation des recommandations sur le traitement du linge par le Haut Conseil de la santé publique

<https://www.psppaca.fr/Actualisation-des-recommandations-sur-le-traitement-du-linge-par-le-Haut>

Mise à jour du protocole national de déconfinement

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_entretien_locaux_de_travail_v080520.pdf

Tutoriels vidéo et infographies pour apprendre la bonne utilisation des EPI et les règles sanitaires lors de l'intervention chez un particulier

<https://www.handeo.fr/node/20077>